

Le, 13 Septembre 1966

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 77 - D

METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

ID 19b (DV)

MODELE 1967

Depuis Septembre 1966 les véhicules ID 19 ont les caractéristiques suivantes :

I - MOTEUR.

(Analogue à celui monté sur DS 19a).

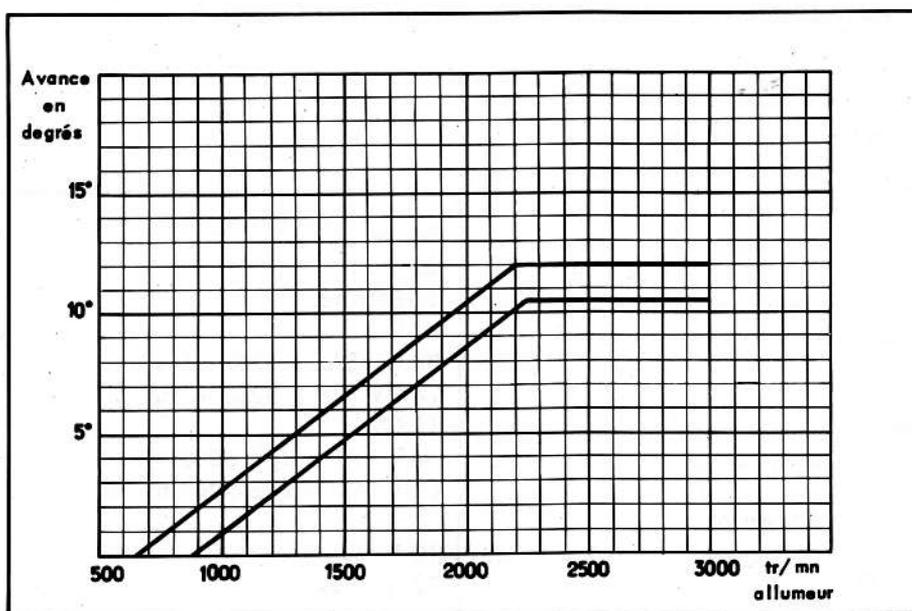
Alésage	86 mm
Course	85,5 mm
Cylindrée	1,985 litre
Rapport volumétrique	8/1
Puissance maxi	84 CV SAE à 5250 tr/mn 78 CV DIN à 5250 tr/mn
Puissance fiscale	11 CV
Couple maxi	SAE 14,7 m.kg à 3000 tr/mn DIN 14,3 m.kg à 3000 tr/mn
Capacité système refroidissement :	
chauffage 0° et - 20°	10 litres
chauffage - 5°	10,6 litres
Capacité du carter d'huile moteur :	
après vidange	4,5 litres
après échange cartouche filtrante	5 litres
Bougies	Marchal 35 B
Jeu aux culbuteurs (à chaud).....	Admission : 0,20 mm Echappement : 0,25 mm
Vilebrequin	5 paliers (sans damper)
Pistons	A poche
Culasse	Tubulure admission intégrée Collecteur échappement simple
Ralenti	550 à 600 tr/mn
Carburateur	34 PBIC (repère 90 sur levier de starter)

Réglages du carburateur.

Buse	26	Injecteur de pompe de reprise	
Gicleur principal	135	type bas ϕ	0,60
Calibreur d'air d'automatité	210	Pointeau standard	1,7
Tube d'émulsion n°	19	Flotteur polyamide	5,7 g
Gicleur de ralenti	50	Gicleur d'essence de starter	145
Calibreur d'air de ralenti	130	Calibreur d'air mobile de starter	6
Trous de progression	2 ϕ 120		
Pompe de reprise type	72		
Gicleur de pompe	50		

Allumeur.

La courbe d'avance est la suivante SEV Marchal A 154
DUCELLIER 4173



II - BOITE DE VITESSES.

La boîte de vitesses est analogue à celle des DS 19 Ma, mais les rapports de démultiplication de 2ème, 3ème, 4ème sont modifiés.

Combinaison des vitesses	Rapports de la B.V. et démultiplication	Couple conique	Démultiplication totale	Vitesse en Km/h à 1000 tr/mn avec pneus 180-380 XAS développement sous charge 2,07 mètres.
1	$12/39 = 0,3076$	8/35	0,0703	8,7
2	$18/33 = 0,5454$		0,1246	15,5
3	$23/27 = 0,8514$		0,1946	24,2
4	$28/22 = 1,2727$		0,2909	36,1
M.AR	$13/22 \times 22/41 = 0,317$		0,0724	9

Les 4 rapports de marche avant sont synchronisés sur tous les modèles.
La capacité en huile de la boîte de vitesses est de 2 litres (SAE 90 EP).

III - HYDRAULIQUE.

Le circuit hydraulique reste identique à celui des ID 19 précédentes, mais le liquide utilisé est le LHM sauf pour les véhicules type U.S.A. qui fonctionnent au LHS 2.

REMARQUE IMPORTANTE.

LE LIQUIDE SPECIAL «LHM» DE COULEUR VERTE, UTILISE DANS LES CIRCUITS HYDRAULIQUES DE CE VEHICULE EST UN LIQUIDE D'ORIGINE MINERALE, DE MEME NATURE QUE L'HUILE DE GRAISSAGE DU MOTEUR.

L'UTILISATION DE TOUT AUTRE LIQUIDE ENTRAINERAIT LA DETERIORATION COMPLETE DE L'INSTALLATION.

LES ORGANES APPROPRIES SONT PEINTS OU REPERES EN VERT ET NE DOIVENT ETRE REMPLACES QUE PAR DES ORGANES D'ORIGINE EGALEMENT PEINTS OU REPERES EN VERT.

IV - FREINS.

Le montage des freins est analogue à celui de la DS 19 Ma.
Le frein principal et le frein de parking sont séparés.
Les étriers de frein de parking sont placés à l'arrière des disques de frein.
Jeu mini entre chaque plaquette de frein de parking et disque : 0,10 mm.

Les autres organes ne sont pas modifiés par rapport à l'ID 19 avant Septembre 1966.

REMARQUE IMPORTANTE :

Lors du montage éventuel d'accessoires sur une voiture, il est absolument déconseillé :

- 1°/ De placer quelqu'appareil que ce soit (et en particulier des avertisseurs de route) à l'intérieur du conduit de ventilation du moteur. L'écoulement de l'air dans ce conduit serait perturbé et le moteur risquerait de chauffer anormalement.
- 2°/ De placer des phares anti-brouillard sur la tôle inférieure d'habillage AV, devant les conduits de ventilation des freins. Une usure rapide des garnitures peut en résulter par suite d'un échauffement excessif des disques de freins qui seraient alors mal ventilés.

REVISION DE 1.000 KM

Les opérations à effectuer à la révision de 1.000 km sont celles indiquées dans la Note Technique n° 54 D pour DS 19a ou Break 19 a.

Prescriptions de graissage :

Se reporter à la Note Technique 78 D.